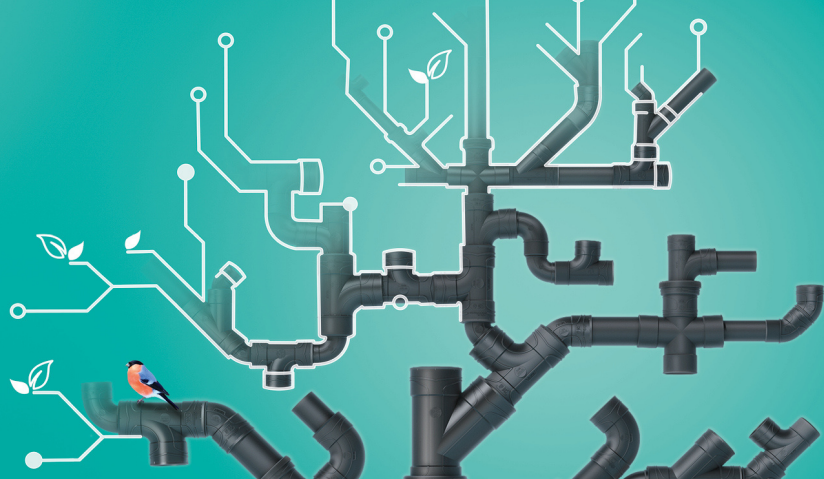




LE PVC BIO-ATTRIBUÉ

Pour aller encore plus loin dans leur démarche d'**éco-conception** et dans la préservation des ressources, les équipes R&D Nicoll intègrent dans cette nouvelle génération Nicoll HOMETECH® du **PVC bio-attribué**, selon le **principe du bilan massique**. La matière bio-attribuée possède exactement les mêmes propriétés qu'une matière d'origine fossile, et ne modifie ainsi en rien les performances ni la qualité du produit fini.

 **50 %**
MINIMUM DE
PVC BIO-ATTRIBUÉ

Le PVC bio-attribué contribue au remplacement des ressources matières plastiques d'origine fossile par des **sources d'approvisionnement renouvelables**.

Le PVC bio-attribué correspond à une **quantité de matière première** dont le réemploi s'inscrit dans une démarche vertueuse suivant le principe du **bilan massique**.

Ce **PVC bio-attribué** intègre dans sa production :

- De l'**éthylène renouvelable d'origine naturelle** (matière issue de résidus d'huile de friture et de pâte à papier)
- De l'éthylène fossile

Dans sa production, le PVC bio-attribué émet **90% d'émissions CO2 en moins** en comparaison à une matière d'origine fossile.

LE PRINCIPE DU BILAN MASSIQUE

Le principe du bilan massique (mass balance) permet « d'attribuer » à un produit fini le volume de PVC bio-attribué acheté et de garantir la traçabilité.

Pour fabriquer le PVC bio-attribué, il est utilisé un système de production où la matière première issue de biomasse est mélangée à de la matière première fossile.

Ces deux matières mélangées forment un ensemble complet. Elles sont ensuite impossibles à distinguer, tout en conservant une qualité identique à un PVC d'origine fossile.

Une traçabilité rigoureuse suit cette masse de matière bio-attribuée jusqu'au produit fini.

LE BILAN MASSIQUE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

